

E 6118

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 mars 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 mars 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Nomination de M. Henning GADE, membre danois, en remplacement de M. Thomas PHILBERT NIELSEN, membre démissionnaire



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 mars 2011 (09.03)
(OR. en)**

7256/11

SOC 198

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie) / CONSEIL

N° doc. préc.: 6219/11 SOC 101

Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- Nomination de M. Henning GADE, membre danois, en remplacement de
M. Thomas PHILBERT NIELSEN, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission M. Thomas PHILBERT NIELSEN, membre dans la catégorie des représentants des employeurs (Danemark), du conseil de direction de l'agence citée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2013:

M. Henning GADE
Confédération des employeurs danois
113 Vester Voldgade
DK-1790 COPENHAGEN V
Tél. : + 45 33 38 94 16
Fax : + 45 33 93 08 42
Courriel: heg@da.dk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre

du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 22 novembre 2010², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 8 novembre 2010 au 7 novembre 2013.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des employeurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Thomas PHILBERT NIELSEN.
- (3) L'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 322 du 27.11.2010, p. 3.

Article premier

M. Henning GADE est nommé membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Thomas PHILBERT NIELSEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président
